

Monsieur le Préfet de Région
DREAL PACA
SCADE
Evaluation environnementale des projets
16 rue Zattara - CS70248
13331 Marseille cedex 3

Affaire suivie par : Christel DONNAT
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle ingénierie – Cellule d'appui procédures
☎ : 04 83 95 67 74
Nos réf : D23-00082

Toulon, le 09 JAN. 2023

Objet : Aménagement de la RD12 entre Mauvanne et les Salins d'Hyères à Hyères-les-Palmiers
Demande d'examen au cas par cas

Monsieur le Préfet de Région,

Conformément à l'article R 122-3 du code de l'Environnement, vous trouverez, par la présente, une demande d'instruction pour le dossier de « demande d'examen au cas par cas », relatif à l'affaire citée en objet.

Le dossier complet comportant le formulaire de demande et ses annexes vous est envoyé en version dématérialisée à l'adresse <ae-decisionp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr>.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de ma haute considération.

Pour le Président du Conseil départemental du Var
et par délégation
Le directeur adjoint des infrastructures et de la mobilité

MARC
BILLET
Signature
numérique de
MARC BILLET
Date : 2023.01.09
15:30:21 +01'00'
Marc BILLET

